



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Orléans-Tours

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Eure-et-Loir

Division des  
Etablissements et  
de la Vie Scolaire

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE  
DU 30 janvier à 10h00**

**ETAIENT PRESENTS**

Monsieur QUILLET, Préfet d'Eure et Loir, président du C.D.E.N (affaires de l'Etat)

Monsieur REYMONDON, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'Education Nationale d'Eure et Loir, vice-président du C.D.E.N (affaires de l'Etat)

Monsieur SOURISSEAU, Vice-Président du Conseil général d'Eure et Loir (affaires du département), membre suppléant représentant Monsieur de MONTGOLFIER, Président du Conseil général d'Eure et Loir

**PREMIER COLLEGE (au titre des représentants des communes, du département, de la région)**

Monsieur BELLAMY, Maire,

Monsieur CRABE, Maire,

Monsieur BILLARD, Maire,

Monsieur LHUILLERY Maire,

Monsieur MANCEAU, Conseiller général,

Monsieur GIGON, Conseiller général,

Monsieur RUHLMANN, Conseiller général,

**DEUXIEME COLLEGE (au titre des représentants des personnels titulaires de l'Etat)**

**FSU :**

Monsieur VILLEMADE,

Monsieur RETHO,

Madame JOLIVET,

Monsieur GUERIN,

Madame MARCHAND-SELVAIS,

Monsieur MIMEAU

**UNSA :**

Madame MOULIN,  
Monsieur CORDIER,  
Monsieur MOUNIER,

**SGEN/CFDT :**  
Madame WOLF

**TROISIEME COLLEGE (au titre des représentants des usagers)**

**Représentants des parents d'élèves FCPE**  
Madame LOPEZ UROZ, suppléante de M TIRAU

**Représentant des parents d'élèves PEEP**  
Monsieur BONNET, suppléant de Monsieur KEHREN

**Représentant des associations complémentaires de l'enseignement public**  
Monsieur DUPLAN

**ETAIENT ABSENTS**

**Premier collège :**  
Madame FROMONT, conseillère générale (excusée)  
Madame QUERITE, conseil régional

**Deuxième collège :**  
Madame MOULIN, représentant des personnels UNSA (excusée)  
Monsieur MOUNIER, représentant des personnels UNSA (excusé)

**Troisième collège :**  
Madame MONDOT, représentant des parents d'élèves FCPE (excusée)  
Monsieur KEHREN, représentant des parents d'élèves P.E.E.P (excusé)

**Personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel**  
Madame MARCEUL (excusée)

**A TITRE CONSULTATIF (au titre du délégué départemental de l'Education Nationale)**  
Madame BOURDELAS-BENOIST, excusée

**AUTRES PRESENTS**

**Direction des services départementaux :**  
Madame REYNAUD, Madame SABOYA, Madame ALEXANDRE, Madame GUERRIER

**Conseil général :**  
Monsieur VERNA (Directeur de Cabinet du Président), Monsieur TURLIN (Responsable du service Education)

Le secrétariat est assuré par la direction des services départementaux de l'Education Nationale (DEVS)

Monsieur le Préfet ouvre la séance de ce Conseil Départemental de l'Education Nationale à 10h15.

Il procède à l'examen de l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance précédente
- Organisation du temps scolaire

Il propose d'entendre les déclarations préalables faites par les représentants des personnels :

Madame LOPEZ UROZ, au nom de la FCPE, demande que les horaires fixés pour cette instance soient plus adaptés aux parents d'élèves qui travaillent et donc ne peuvent assister au CDEN sur cet horaire du matin. Elle demande que le CDEN ait lieu en fin d'après midi. Sur 6 membres représentants la FCPE, 5 sont absents, faute d'horaire adéquat.

Monsieur le Préfet répond à Madame LOPEZ-UROZ qu'il sera impossible de réunir un CDEN en fin d'après-midi, il est désolé de ce fait mais ne pourra malheureusement pas donner suite.

Madame LOPEZ-UROZ regrette fortement cela, et quitte la séance à 10h20.

Monsieur VILLEMADÉ, au nom de la FSU, prend la parole et évoque en premier lieu l'absence des élèves la journée du 24 janvier ou 27 janvier suite à l'appel du collectif JRE « journée de retrait de l'école » (annexe 1), puis fait lecture de la déclaration présentée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (annexe 2).

Monsieur RETHO au nom du SNUIPP-FSU, prend la parole. La réforme des rythmes scolaires va creuser les inégalités entre les écoles et les mettre en concurrence. A la lecture du tableau des horaires des écoles (document de la DSDEN 28) on constate de fortes disparités de rythmes scolaires entre les écoles du département. Le SNUIPP-FSU demande la suspension de la mise en œuvre de la réforme et la réécriture du décret.

Le 12 février 2014 sera une journée de mobilisation nationale.

Monsieur CORDIER, au nom de l'UNSA Education, prend la parole et fait lecture de la déclaration présentée par l'UNSA Education (annexe 3) et souligne le travail effectué par les services de la DSDEN 28 (DEVS).

Madame WOLF, au nom du SGEN/CFDT, intervient et fait lecture de la déclaration présentée par le SGEN/CFDT (annexe 4), et souligne l'augmentation des 198 élèves à la prochaine rentrée pour seulement 6 E.T.P. supplémentaires.

Monsieur BONNET, au nom de la PEEP, prend la parole et fait lecture de la déclaration présentée par la PEEP. Il présente un compte rendu sur les retours des familles des écoles qui ont appliqué les rythmes scolaires à la rentrée 2013 (écoles de la communauté de communes du Val Drouette). (annexe 5)

Monsieur le Préfet remercie Mr Bonnet pour ces constatations et ce bilan, il souligne l'importance de ce retour d'informations.

Après ces déclarations préalables le procès verbal du dernier CDEN est adopté. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie remercie également Mr BONNET pour ce retour d'informations. Il précise que sur les 8500 élèves qui sont passés sur un rythme de 9 demi-journées, 80% des écoles sont satisfaites (enseignants et parents). La situation est différente selon les territoires.

L'IA-DASEN rappelle que le CDEN est réuni aujourd'hui pour la présentation des horaires scolaires uniquement. Concernant les PEDT, ils seront présentés au CDEN de juin (les dates et horaires seront précisés en temps voulu). Il présente le tableau des horaires réalisé par le service de la DEVS (5 pages d'horaires). Les horaires indiqués résultent des remontées des communes entre le 2 octobre et le 2 décembre 2013. Certaines communes n'ont pas répondu ou n'ont pas fait de proposition d'horaires. Dans ce cas, l'IA-DASEN arrête les horaires des écoles en appliquant les horaires du règlement type départemental et en informe les maires. S'ils ne sont pas d'accord avec cette organisation scolaire, les maires font une autre proposition d'horaires à l'IA-DASEN, ou n'en font pas éventuellement, arguant laisser ce choix à la prochaine équipe municipale.

Les horaires dérogatoires demandés par les maires (33 communes sont concernées) sont acceptés à priori DANS L'ATTENTE du PEDT qui justifiera cette organisation.

Une seule commune a fait une demande de dérogation qui pose problème ; la demande d'organisation souhaitée par la commune d'Auneau ne peut être acceptée car elle n'est pas réglementaire et ne respecte pas le cadre de la réforme de 9 demi-journées de temps scolaire. La commune devra faire une autre proposition d'organisation scolaire.

Quelques communes ont changé leurs horaires et ont fait part de leur nouvelle organisation à la DSDEN 28, il est donc possible de modifier l'organisation scolaire initialement proposée.

Sur la question du financement des transports, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a saisi par écrit Monsieur le Président du Conseil Général d'Eure et Loir le 17 décembre dernier.

Enfin, concernant les PEDT, ils sont attendus par les services de la DSDEN après les élections municipales de mars prochain. Monsieur l'IA-DASEN rappelle que les élus peuvent être accompagnés par le groupe d'appui départemental (DDCSPP, CAF et EN) pour la rédaction des PEDT.

Monsieur Bonnet (PEEP) interpelle Monsieur le DASEN sur le problème de transports des communes de Hanches et Saint Martin de Nigelles où le bus est à 16h30 alors que l'école se termine à 16h00.

Un débat s'engage sur les problèmes de transport des élèves et sur le coût du transport, impact financier très important de cette réforme y compris au niveau matériel et humain.

Mr SOURISSEAU prend la parole et précise que pour la demi-journée supplémentaire d'école représente 17% d'augmentation du coût du budget transport. Un processus de discussion a lieu actuellement au sein du Conseil Général pour déterminer qui aura la charge de ce coût du transport, communes ou Conseil Général ?

Pour 2014, lors de l'élaboration du budget primitif en décembre 2013, ce coût supplémentaire n'a pas été inscrit au budget du département. Monsieur SOURISSEAU précise que cela sera revu, mais n'a pas d'informations pour une éventuelle inscription au moment du budget supplémentaire en juin prochain. Les communes sont aidées financièrement pour la mise en place de cette réforme mais pas le département.

Monsieur VERNA intervient pour préciser qu'il sera nécessaire de travailler avec l'ensemble des communes et que cela nécessite du temps.

Messieurs BELLAMY et BILLARD précisent que la mise en place d'activités est très difficile au sein des communes rurales, les différences se creusent entre les écoles rurales et urbaines. Il n'est pas possible actuellement de répondre sur la participation des enfants aux activités périscolaires. Monsieur MANCEAU, maire d'une commune rurale souligne aussi ces points et informe de la pression des parents pour obtenir une dérogation scolaire vers une plus grande commune ou la mise en place de la réforme serait plus aisée.

La question de l'application de la réforme par les écoles privées est posée ; à ce jour les écoles privées n'ont pas d'obligation d'appliquer la réforme scolaire.

Monsieur le Préfet prend la parole et dit qu'il est préférable d'attendre les PEDT.

Monsieur VILLEMADE reprend l'argument des différences entre écoles rurales et urbaines et informe par ailleurs, que les Professeurs des Ecoles ont découvert certains horaires grâce au tableau des horaires du service de la DSDEN, notamment sur le secteur de Dreux. Il souligne un manque de concertation dans certaines communes.

Monsieur VILLEMADE interroge le DASEN sur les points suivants :

- Quand seront fixés exactement les horaires des écoles ?

- 6 écoles ont changé d'horaires, quels sont ils ?
- Concernant la commune d'Auneau, quelle sera l'organisation retenue ?
- Certaines communes ont fait le choix de séance de 45 min de temps scolaire le vendredi après-midi, est ce acceptable ? Interrogation sur la pratique pédagogique.
- Pour la commune de Dreux, les horaires ont ils été communiqués par la mairie ou est ce l'application du rythme départemental.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie répond. Concernant la séquence de 45 mn choisie par une commune, ce temps scolaire peut être défini comme une demi-journée mais devra être justifiée par un PEDT. Monsieur l'IA-DASEN informe qu'il a laissé le plus de souplesse possible aux élus.

Monsieur LHUILLERY prend la parole et précise que les horaires concernant la commune où il est maire ont été communiqués après concertation avec les équipes enseignantes et les parents. Il souligne la différence entre les écoles rurales et les écoles urbaines et toute la difficulté de mettre en place des activités sur un temps réduit en raison des contraintes de transports qui s'imposent aux écoles.

Monsieur le Préfet prend la parole et précise qu'il faut minimiser les insatisfactions moyennes.

Monsieur VILLEMADE renouvelle sa question concernant la commune de Dreux.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie confirme qu'en l'absence d'horaires proposés par la ville de Dreux, ce sont les horaires du règlement type départemental qui ont été proposés à la commune.

Il précise qu'il n'y aura pas d'organisation parfaite dès la première année de mise en place de la réforme mais que cela se construira progressivement.

Monsieur MANCEAU prend la parole et informe que dans sa commune il y a eu beaucoup de concertation pour arriver à donner des horaires stabilisés.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie informe le CDEN d'un nouveau comité départemental en juin prochain et que les organisations des horaires des écoles seront alors arrêtés définitivement lors de ce CDEN.

Monsieur VILLEMADE prend la parole et demande à ce que les parents d'élèves soient au courant des horaires scolaires avant les congés d'été, étant donné le nombre d'organisations scolaires différentes. Monsieur VILLEMADE déplore la politique ministérielle actuelle. Il interpelle les membres sur la qualité des TAP et sur le coût de 10€ dans certaines communes, ainsi que sur le nouveau taux d'encadrement possible.

Monsieur le Préfet conclut sur la difficulté de l'exercice de mise en application de la réforme, et propose de passer aux questions diverses.

Monsieur VILLEMADE prend la parole et évoque la délocalisation de l'ESPE, 740 signatures ont été recueillies contre cette nouvelle implantation.

Monsieur SOURISSEAU rappelle que c'est un projet conjoint du Conseil Général et de l'Université. Les techniciens travaillent désormais sur le projet architectural. L'ouverture de l'ESPE sur son nouveau site se profile pour la rentrée scolaire 2015 et concernera une centaine d'élèves.

Monsieur VILLEMADE pose la question de la répartition des locaux.

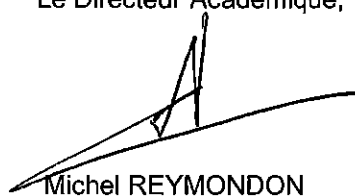
Monsieur SOURISSEAU lui répond qu'il sera prévu des locaux communs et des locaux spécifiques à l'ESPE.

Monsieur VERNA confirme les propos de Monsieur SOURISSEAU. Il y aura des salles spécialisées, spécifiques et

tous les aménagements nécessaires à cela sont prévus (cofinancement dans le cadre du Projet/Eta/Région). Ce site sera configuré en fonction des effectifs.

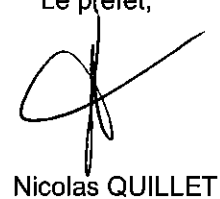
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Le Directeur Académique,



Michel REYMONDON

Le préfet,



Nicolas QUILLET